

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS738

présenté par
M. Valletoux, rapporteur

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« le pays d'obtention de ce diplôme »

les mots :

« cet État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.